

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 13 juin 2018

L'an deux mil dix-huit et le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 6 juin 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Michel MALBET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Constance MAUGENET, Nelly MONTAUZER MERDY.

Absents excusés : M. Lilian GAILLARDET, Mmes Céline LAFITTE et Delphine LESCATEREYRES.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

Objet : **Adhésion à un groupement de commandes pour « l'achat de véhicules électriques »**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,
Vu la loi n° 2010-788 Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV),
Considérant que la Commune de GUICHE a des besoins en matière d'achat de véhicules électriques,
Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix,
Considérant que le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) organise et coordonne un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat de véhicules électriques,
Considérant que le groupement est constitué pour la durée nécessaire à la réalisation du marché,
Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,
Considérant que le SDEPA sera le coordonnateur du groupement,
Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de GUICHE au regard de ses besoins propres,
Sur proposition du Maire, et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- l'adhésion de la Commune de GUICHE au groupement de commandes pour « l'achat de véhicules électriques » pour la durée nécessaire à la réalisation du marché,
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'achat de véhicules électriques, proposé par le groupement suivant les besoins de la Commune de GUICHE,
- de s'engager à exécuter, avec le ou les fournisseur(s) retenu(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de GUICHE est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de GUICHE est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Fait et délibéré à GUICHE, le 13 juin 2018

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le **20 JUIN 2018**